

Bruxelles, le 27 novembre 2025
(OR. en)

15864/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0555 (COD)

COMPET 1227	ECOFIN 1599
IND 540	COH 229
MI 946	INDEF 164
CADREFIN 333	CULT 140
FIN 1445	CYBER 344
RECH 515	JAI 1761
ESPACE 90	DIGIT 252
CONSOM 269	DATAPROTECT 310
DUAL USE 54	FREMP 353
EDUC 472	RELEX 1546
TELECOM 426	COPS 624
ENER 618	UD 286
ENV 1268	AUDIO 123
CLIMA 554	PROCIV 164
AGRI 640	IPCR 86
TRANS 583	MAP 140
SAN 768	FISC 342
PHARM 173	CODEC 1904
BIOTECH 39	IA 205
POLMIL 379	CSC 617
POLGEN 208	

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

N° doc. Cion: 11770/1/25 REV 1

Objet: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur l'établissement du Fonds européen pour la compétitivité, comprenant le programme spécifique pour les activités de recherche et développement en matière de défense, abrogeant les règlements (UE) 2021/522, (UE) 2021/694, (UE) 2021/697, (UE) 2021/783, et modifiant les règlements (UE) 2021/696, (UE) 2023/588 et (UE) [programme pour l'industrie européenne de la défense]
- Rapport sur l'état des travaux

I. INTRODUCTION

1. Le 16 juillet 2025, la Commission a transmis la proposition de règlement visée en objet¹ au Parlement européen et au Conseil.
2. Cette proposition s'inscrit dans le contexte du paquet relatif au cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2028-2034. L'objectif du projet de règlement est de consolider 14 instruments de financement différents du CFP actuel dans un cadre unique afin que les investissements renforcent la compétitivité européenne dans les technologies et secteurs stratégiques.
3. Le Parlement européen a renvoyé le dossier à la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), qui a désigné Christian Ehler (PPE, DE) et Dan Nica (S&D, RO) comme corapporteurs.
4. La présidence danoise a demandé les avis du Comité économique et social européen, du Comité européen des régions et de la Cour des comptes européenne.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX AU SEIN DU CONSEIL

5. Le Comité des représentants permanents a décidé de créer un sous-groupe "Fonds européen pour la compétitivité (FEC)" au sein du groupe ad hoc sur le CFP.
6. Au cours de la présidence danoise, 21 réunions du sous-groupe ont été organisées afin d'examiner la proposition, l'analyse d'impact et plusieurs textes de compromis de la présidence.
7. La présidence danoise a structuré les débats comme suit:
 - a) la partie horizontale (chapitres I, II et III) a fait l'objet de discussions approfondies;
 - b) les volets d'action (chapitres IV à VII) ont tous été examinés deux fois;
 - c) les articles et considérants placés entre crochets n'ont pas été débattus au sein du sous-groupe FEC, mais ont été renvoyés devant le groupe ad hoc sur le CFP.

¹ Doc. ST 11770/1/25 REV 1.

8. La présidence danoise a demandé l'avis du Comité de sécurité du Conseil sur les parties du texte qui traitent de la sécurité de l'information, à savoir l'article 13 (Application des règles relatives aux informations classifiées et aux informations sensibles), l'article 51, paragraphe 9 et 10, (Règles d'éligibilité complémentaires pour les subventions), l'article 55 (Règles supplémentaires applicables aux informations classifiées), l'article 69 (Conditions d'éligibilité et de participation pour préserver la sécurité, l'intégrité et la résilience des systèmes spatiaux opérationnels de l'Union), l'article 77, paragraphe 2, point (d) (Principes de gouvernance) et l'article 78 (Règles complémentaires en matière de protection des informations classifiées). Le Comité de sécurité du Conseil a rendu un avis partiel² le 18 novembre 2025, qui a été pris en compte dans le dernier texte de compromis de la présidence.
9. La présidence danoise a présenté trois textes de compromis de la présidence sur la partie horizontale et un premier texte de compromis de la présidence sur les volets d'action et les considérants.

III. AVANCEMENT DES TRAVAUX DURANT LA PRÉSIDENTE DANOISE

10. L'examen de la **partie horizontale** a débouché sur trois textes de compromis traitant des questions les plus urgentes soulevées par les délégations. Ces textes ont permis de réaliser des progrès sur plusieurs sujets des parties de la proposition ne figurant pas entre crochets.
11. Les **objectifs généraux** ont été adaptés. La présidence estime que ces ajustements répondent globalement aux demandes des délégations.
12. Les délégations ont exprimé plusieurs souhaits concernant les **activités spécifiques** des volets d'action. La présidence a pris en considération toutes les observations et a présenté un premier texte de compromis sur les quatre volets d'action et les objectifs spécifiques correspondants.

² Doc. ST 15548/25.

13. D'importantes réserves ont été émises en ce qui concerne la **gouvernance du Fonds**. La présidence a envisagé plusieurs manières de renforcer le rôle des États membres. La procédure d'examen a été ajoutée pour toutes les procédures de comité. Il est proposé que le comité général du FEC joue un rôle supplémentaire en dehors de la comitologie, dans le cadre duquel il fournirait des conseils à la Commission sur des sujets pertinents et sur l'orientation stratégique générale du FEC. De nombreuses dispositions ont été adaptées pour rendre le texte plus clair en ce qui concerne la délégation de pouvoirs à la Commission tout en préservant la flexibilité nécessaire du FEC.
14. Plusieurs demandes de **clarification du règlement** ont été formulées. Le dernier texte de compromis de la présidence a rendu le texte plus clair, plus concis et mieux structuré. En particulier, le texte de compromis de la présidence clarifie **les complémentarités et les synergies** entre le FEC et d'autres fonds et programmes de l'UE, ainsi que leur coordination.
15. Les délégations ont également demandé qu'il soit précisé quelles règles s'appliquent aux **activités collaboratives de recherche et d'innovation** et à d'autres sujets pertinents à la lumière du **lien avec le règlement Horizon Europe**. Le texte de compromis de la présidence clarifie cet aspect, notamment en ce qui concerne les critères d'attribution et d'éligibilité, les règles relatives à l'association, les comités d'évaluation et le lien avec le Conseil européen de l'innovation.
16. Les États membres ont également demandé l'ajout de **critères d'attribution généraux**. Le texte de compromis de la présidence insère un nouvel article 9 *bis*, qui définit le cadre pour la fixation des critères d'attribution dans les programmes de travail, le cas échéant, en fonction de la forme du soutien de l'UE. Le cadre est étroitement lié aux objectifs généraux du FEC énoncés à l'article 3.
17. De nombreuses délégations ont demandé **la réduction de la charge administrative**. Le texte de compromis de la présidence renforce les parties pertinentes du règlement en conséquence et évite l'ajout d'éléments qui créeraient des charges inutiles.
18. Les délégations ont également demandé que **l'accent soit davantage mis sur les PME**. Le texte de compromis de la présidence ajoute des éléments de soutien aux PME, en particulier dans les programmes de travail et les appels spécifiques.

19. De manière générale, il a été demandé d'apporter davantage de clarté en ce qui concerne **l'instrument InvestEU du FEC**. La présidence a demandé des notes techniques à la Commission et a organisé un séminaire technique afin de clarifier le fonctionnement de l'instrument InvestEU proposé dans le cadre du FEC. Le texte de compromis de la présidence renforce l'alignement sur les dispositions du règlement InvestEU existant; le rôle du Groupe BEI a également été renforcé et les dispositions relatives au soutien aux entreprises en expansion ont été clarifiées.
20. En outre, les délégations ont demandé que l'accent soit davantage mis sur **l'attraction et la mobilisation de capitaux privés**. Le texte de compromis de la présidence renforce les parties pertinentes du règlement en conséquence.
21. En réponse aux demandes des délégations, le texte de compromis de la présidence clarifie les dispositions relatives **au conseil en matière de projets et au soutien aux entreprises au titre du FEC**, améliore le lien entre l'expertise de la plateforme de conseil InvestEU existante et le futur réseau de l'UE pour les entreprises, et veille à mettre davantage l'accent sur la création de synergies avec les structures nationales existantes.
22. Enfin, en réponse aux demandes concernant la combinaison des investissements en faveur de la compétitivité avec des investissements **sociaux** et l'amélioration de la dimension sociale du texte, le texte de compromis de la présidence renforce les parties pertinentes du règlement en conséquence.

IV. QUESTIONS EN SUSPENS

23. Un certain nombre de **questions horizontales** n'ont pas été abordées car elles ont été placées entre crochets et ont été renvoyées devant le groupe horizontal ad hoc sur le CFP afin qu'elles soient résolues de manière cohérente pour toutes les propositions liées au CFP.
24. De nombreux détails concernant les chapitres horizontaux et certaines questions juridiques en suspens devront encore être examinés sous la présidence chypriote.
25. Pour tous les **volets d'action**, un premier texte de compromis de la présidence a été examiné sur la base des observations formulées par les délégations. Les dispositions détaillées relatives aux volets d'action feront l'objet de nouvelles discussions afin de faire avancer la rédaction.

V. CONCLUSIONS

26. Des progrès tangibles ont été accomplis pour ce qui est de l'examen technique de la proposition. Les discussions sur les éléments horizontaux sont à un stade avancé et l'examen des volets d'action et des considérants a commencé.
27. La présidence danoise a:
- renforcé le rôle des États membres;
 - mis davantage l'accent sur l'attraction et la mobilisation de capitaux privés;
 - limité la charge administrative;
 - mis davantage l'accent sur les PME;
 - clarifié les dispositions relatives au conseil en matière de projets et au soutien aux entreprises au titre du FEC;
 - a renforcé le rôle du Groupe BEI;
 - introduit des critères d'attribution généraux;
 - clarifié les liens avec le règlement Horizon Europe;
 - renforcé les dispositions relatives aux synergies avec d'autres fonds et programmes de l'UE;
 - amélioré la structure de plusieurs articles;
 - créé une meilleure base pour les discussions à venir sur les volets d'action.
28. Le sous-groupe FEC du groupe ad hoc sur le CFP poursuivra son examen du projet de règlement sous la présidence chypriote.
29. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre note du présent rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant le Fonds européen pour la compétitivité et à le transmettre au Conseil.
30. Le Conseil des affaires générales est invité à prendre acte du présent rapport sur l'état des travaux.